

RÈGLES DE VIE COMMUNE À L'ÉCOLE

2009-2010 à 2011-2012

L'ensemble des élèves, en collaboration avec l'équipe école, a adopté ces règles en 2008-2009 afin de favoriser la vie de groupe et un climat de travail adéquat dans l'école.

Code vestimentaire

- Tout vêtement d'intérieur, incluant le couvre-chef, est accepté dans la mesure où il ne contient pas de messages haineux et respecte la pudeur.
- Les vêtements d'extérieur pourront être acceptés, au bilan seulement, selon les modalités convenues dans le groupe avec les titulaires et ce, dans le respect des objectifs du titulariat.

Ordinateurs et technologie

- Les jeux et le clavardage sont interdits en tout temps dans les classes à l'exception des primidid à moins qu'il ne s'agisse d'une activité éducative encadrée par un enseignant.
- L'utilisation des forums et des blogues doit avoir des visées éducatives et constructives.
- Dans la mesure où le climat scolaire n'est pas affecté, les groupes de travail autour des ordinateurs sont autorisés, à l'exception des locaux 203 et 208 où seul le travail individuel est permis.
- Les claviers et les souris doivent demeurer à l'ordinateur auquel ils sont attachés.
- Toute impression de documents est acceptée tant qu'elle a des visées éducatives et constructives.
- Toute nourriture et tout breuvage est interdit en tout temps autour des ordinateurs.
- Les cellulaires doivent être éteints ou en mode vibration dans les classes. Toute conversation au cellulaire doit être tenue au rez-de-chaussée ou à la cantine.
- Conformément à la loi, personne ne peut être photographié sans son consentement.

Jeux de table

- Les jeux de tables sont acceptés à la cantine dans la mesure où le climat scolaire n'est pas affecté.

Nourriture

- Les collations sont permises partout à l'exception des locaux de sciences et de PPO dans la mesure où chacun laisse sa place propre et jette ses déchets.
- Les repas doivent être consommés à la cantine uniquement.
- Le maïs soufflé ne peut être consommé qu'à la cantine, à moins d'un événement spécial comme la projection d'un film.

Climat de travail

- L'éclairage dans les classes est laissé à la discrétion des occupants du local. Si une seule personne demande que les lumières soient allumées, tous les occupants du local doivent s'y soumettre.

NOTRE FAÇON D'INTERVENIR

Lors d'une intervention, nous prenons en considération les trois éléments suivants :

1. L'événement et son contexte...

À moins d'événements particuliers, une conséquence ne sera jamais appliquée de façon automatique. Chaque situation est différente. La gravité de la situation, le type d'incident, les effets sur soi et sur les autres sont des éléments à considérer.

2. Les acteurs impliqués ...

Quelles sont les caractéristiques des personnes impliquées dans l'incident ? S'agit-il d'une première fois, d'une récidive ? Ce sont des questions essentielles à considérer.

3. Nos interventions...

Dans un premier temps, visons-nous une mesure réparatrice ou bien punitive ? L'équité et la cohérence sont des principes qui guident nos interventions. La majorité de nos interventions sont axées sur la réparation, car nous voulons accompagner les élèves (tant la *victime* que l'*agresseur*) afin qu'ils prennent conscience de leur rôle dans les diverses situations. Cependant, pour des situations bien précises, certaines conséquences se rapportent davantage à des mesures répressives. Par exemple, lors de comportements enfreignant les lois et règlements du code pénal (voie de fait, bagarre, possession d'arme, vente de drogue, intimidation, taxage...), l'école pourra appliquer automatiquement, sans tenir compte des trois éléments mentionnés auparavant, une mesure répressive.